

N° 2024-025

OBJET :

*Budget principal – Mandatement de
dépenses d'investissement avant le vote
du budget primitif 2024*

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 février, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Le Biot, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude MORAND, 1^{er} Vice-président.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 7 février 2024

Présents :

Mmes BUET Manuelle, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, BERNAZ Célia, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GREMAT Maryse ;
MM. DUPIEUX Gilbert, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

Procuration a été donnée par VINET Philippe à MARTEL Mireille.

Monsieur LOMBARD Gérald a été élu secrétaire de séance.

Vu l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le budget primitif 2024 de la Communauté de Communes du Haut-Chablais n'a pas encore été voté,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

- **à l'unanimité,**
- **autorise** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses suivantes :

Résultat du vote :

votants :22
pour :22
contre :00
abstention :00

Nature de la dépense	Imputation comptable	Montant autorisé
Frais d'étude – Siège OTVA	2031-40	10 000,00 €
Acquisition terrains – Ferme Saint Jean d'Aulps	2111-20	10 000,00 €
Acquisition engin et camion de collecte des déchets	215731-50	500 000,00 €
Acquisition véhicule SPANC	21828-80	25 000,00 €
Travaux MSP Vallée d'Aulps	2313-56	10 000,00 €
Travaux MSP Vallée du Brevon	2313-58	10 000,00 €
Travaux local Jotty	2313-63	2 000,00 €
Travaux locaux techniques	2313-80	25 000,00 €
Travaux ascenseurs publics Avoriaz	2317-15	5 000,00 €
Travaux Musée de la Musique Mécanique	2317-35	5 000,00 €

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou notifié

Le :

- **précise** que ces dépenses devront être reprises lors du vote du budget primitif,
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le 1^{er} Vice-Président
Jean-Claude MORAND

Le secrétaire de séance
Gérald LOMBARD


